

Se marier à l'église ?

Quelques questions de couples



// **Les fondements**

// **La préparation**

// **Le mariage en tant que tel**

// **Conditions, célébration, autres chrétiens et religions**

// **Après le mariage**

→ Introduction

De nombreux couples souhaitent se marier, et s'adressent à l'Église catholique pour voir ce projet réalisé. Au sein du Centre pastoral de Bruxelles, plusieurs services accueillent les mille et une questions, souvent très pratiques, que se posent ces couples : sens d'un engagement dans la durée, conditions et préparation du mariage proprement dit, projet de vie, etc.

À la suite des deux années pastorales consacrées aux sacrements est né cet outil : un manuel qui répond aux questions les plus fréquentes. Toutes nous ont été posées un jour, aussi avons-nous essayé d'y répondre de manière claire, précise et accessible.

Ces quelques pages sont articulées autour de quatre chapitres :

- **Les fondements du mariage** : pourquoi se marier, qu'est-ce qu'un sacrement...
- **La préparation au mariage** : quelle 'formation' pour les futurs époux, que sont les fiançailles...
- **Le mariage en tant que tel** :
 - conditions : qui peut se marier, qu'est-ce que le dossier de mariage...
 - célébration : peut-on choisir un prêtre, quels textes...
 - autres chrétiens/autres religions : quelles célébrations possibles, quelles autorisations...
 - autres questions : combien coûte un mariage, qu'est-ce que la nullité de mariage...
- **Après le mariage** : comment entretenir son couple, quels projets à deux...

Ces questions de couples et leurs réponses pourront venir en aide aux couples concernés, mais aussi aux différents acteurs qui les accompagnent vers le mariage.

Vos réactions ou vos questions sont les bienvenues !

Centre pastoral de Bruxelles

Pastorale des Couples et Familles
14, rue de la Linière - 1060 Bruxelles
pcf@catho-bruxelles.be - 02/533.29.44

Répondants : *Dominique Graye, Yves van Oost, Paul-Emmanuel Biron.*
Relecture théologique et pastorale : *Benoît Malvaux, sj, Benoît Hauzeur.*

Se marier à l'église ?

Quelques questions de couples

A/ Fondements

1. Nous vivons déjà ensemble. Que peut nous apporter le mariage à l'église ?
2. Que propose l'Église dans et par le mariage ?
3. Mariage civil, mariage religieux... c'est très différent ?
4. Le mariage à l'église a-t-il une valeur légale ?
5. À quoi s'engage-t-on dans un mariage chrétien ?
6. La fidélité dans le mariage, est-ce important ?
7. Le mariage est un sacrement. Qu'est-ce que cela signifie ?
8. Est-il vrai que ce sont les époux qui se 'donnent' ce sacrement ?
9. Quel est alors le 'rôle' du célébrant ?
10. Qu'a dit Jésus du mariage ?
11. Que pense l'Église des couples hors mariage ?
12. L'Église a-t-elle inventé le mariage ?
13. Que penser de la cohabitation avant le mariage ?

B/ Préparation au mariage

14. Comment savoir si le mariage est pour nous ?
15. L'Église peut-elle nous empêcher de nous marier ?
16. L'Église demande-t-elle un temps de fiançailles ?
17. Quelle importance ont les parents ? La famille ?
18. Combien de temps, entre notre demande et la célébration ?
19. Est-il obligatoire de suivre une 'formation' pour se marier ?
20. Comment se déroulent concrètement ces journées, ces parcours ?
21. Quelles sont les premières démarches à accomplir ?
22. Quels sont les lieux et les personnes pour nous préparer au mariage ?
23. Qu'est-ce que le CPM ?

C/ Le mariage en tant que tel

a) Conditions

24. Qui peut se marier à l'église ?
25. Devons-nous être catholiques pratiquants pour pouvoir nous marier à l'église ?
Devons-nous tous les deux être baptisés pour pouvoir nous marier à l'église ?
26. Peut-on se marier à tout âge ?
27. Qu'est-ce que le dossier de mariage ?
28. Dois-je trouver mon extrait d'acte de baptême par moi-même ?
29. Où trouver ou demander mon extrait d'acte de baptême ?
30. Je ne sais pas dans quelle paroisse j'ai été baptisé(e) : comment faire ?

b) Autour de la célébration

31. Peut-on se marier n'importe quel jour de la semaine ?
32. Quand devons-nous contacter le prêtre ou le diacre qui célébrera notre mariage ?
33. Pouvons-nous choisir le prêtre ou le diacre qui célébrera notre mariage ?
34. Comment trouver un prêtre ou le diacre pour célébrer notre mariage ?
35. Un ou une laïc/laïque (non-prêtre) peut-il/elle célébrer notre mariage ?
36. Pouvons-nous choisir l'église dans laquelle notre mariage aura lieu ?
37. Pouvons-nous choisir les textes qui y seront lus ?
38. Un mariage à l'extérieur, dans un jardin, une maison, une chapelle ou un lieu de culte non-catholique est-il possible ?
39. Quelle différence existe-t-il entre une messe de mariage et une célébration sans 'messe' ?
40. Peut-on se marier en présence de nos enfants ?
41. Est-il obligatoire pour l'épouse de porter du blanc ?
42. Pourquoi les époux s'échangent-ils des anneaux ?
43. Combien de témoins faut-il rassembler ?
44. Quels sont les grands temps de la célébration ?

c) Autres chrétiens, autres religions

45. Que 'vaut' un mariage non-catholique aux yeux des catholiques ?
46. Je me suis marié/e au sein d'une église de la Réforme, ai-je encore 'droit' aux sacrements ?
47. Puis-je recevoir le baptême et me marier lors d'une même célébration ?
48. Que faire si un des deux conjoints est chrétien, mais non-catholique ou issu d'une autre religion ?
49. Que faire si un des deux conjoints se revendique de l'athéisme ou de la libre-pensée ?
50. Ma future épouse est protestante, je suis catholique : où célébrer le mariage ?
51. Qui doit 'céder' ?
52. Un imam, un rabbin ou un ministre du culte non-chrétien peut-il concélébrer notre union ?

d) Autres questions

53. Combien coûte un mariage à l'église ?
54. Je suis divorcé/e, ne me suis jamais marié/e à l'église, et souhaiterais me remarier. Une célébration religieuse est-elle possible ?
55. Je me suis marié/e à l'église, suis divorcé/e, et vais me remarier. Une célébration religieuse est-elle possible ?
56. Je suis gay/lesbienne, et souhaiterais pouvoir me marier à l'église. Est-ce possible ?
57. Qu'est-ce que la nullité de mariage ?
58. Où trouver des informations sur le mariage protestant, orthodoxe, israélite ou musulman ?

D/ Après le mariage

59. Comment 'entretenir' son couple dans la durée ?
60. Comment poursuivre une vie de foi, s'il elle n'est pas partagée ?
61. Comme mariés, devons-nous obligatoirement 'faire des enfants' ?
62. S'engager à tout, est-ce tout pardonner ?
63. Que pense l'Église du divorce ?
64. Comment creuser mes questions ?

A/ Fondements

1. Nous vivons déjà ensemble. Que peut nous apporter le mariage ?

Le mariage est un acte majeur de la vie. Le mot mariage a aujourd'hui un sens un peu différent selon qu'on parle de mariage civil ou religieux (question 3). À l'église, les fiancés viennent poser leur engagement devant la société à vivre ensemble pour le restant de leur vie. Cet engagement se vit devant la communauté chrétienne qui les accueille et s'engage à les soutenir dans ce choix.

Dans tous les domaines de la vie, les relations sociales sont importantes. Pour la vie d'amour à deux, c'est la même chose. Ce sacrement unique, qui est différent des fiançailles, permet d'exprimer publiquement à tous ce choix exclusif d'un homme et d'une femme devant Dieu. C'est un engagement d'une vie.

2. Que propose l'Église dans et par le mariage ?

Le mariage des baptisés a une très profonde signification symbolique. Pourquoi se marier à l'église ? Le mariage catholique a quelque chose d'identique à l'amour et l'alliance entre le Christ et l'Église. On peut dire que le mari symbolise le Christ et que l'épouse symbolise l'Église, et que l'union des époux est l'expression de l'union et de l'amour du Christ et de l'Église (Eph 5,23-32). L'Église reçoit la force de ce lien reconnu comme sacrement.

Le sacrement de mariage ne s'arrête pas à la célébration, mais il se prolonge dans toute la vie dans ce qui fait l'union du couple. C'est à travers leur don de l'un vis-à-vis de l'autre que la grâce du Christ est donnée aux époux, au travers des richesses et difficultés partagées.

3. Mariage civil, mariage religieux... c'est très différent ?

En Belgique, le mariage civil est l'acte par lequel l'autorité publique reconnaît la validité de l'union de deux personnes qui peuvent même être de même sexe, pour le législateur belge. Les dispositions légales relatives au mariage civil font l'objet des articles 63 à 76 du Code civil. La cérémonie du mariage est organisée dans la maison communale de la commune de résidence de l'un des deux futurs époux et est présidée par l'officier d'état civil.

L'article 21 de la Constitution dispose que le mariage civil doit précéder l'éventuel mariage religieux.

La définition du mariage religieux est assez différente de la définition de la loi belge. Pour l'Église catholique, le mariage catholique est « l'alliance matrimo-

niale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants », laquelle « a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement » (§1601 du catéchisme de l'Église catholique). Il s'agit donc de l'union d'un homme et d'une femme en vue de former une famille, qui doit répondre à certaines conditions définies par l'Église.

4. Le mariage à l'église a-t-il une valeur légale ?

En Belgique (comme en France ou en Suisse), le mariage à l'église n'a aucune valeur légale. Seul le mariage civil a valeur légale.

Actuellement, le mariage civil est en Belgique un préalable obligatoire à la célébration de toutes cérémonies religieuses ; pour le législateur, un prêtre ou un diacre qui ne respecterait pas cette règle serait passible de sanctions pénales. Le mariage préalable à la commune n'est donc pas du tout une loi de l'Église, mais une disposition de la loi civile.

5. À quoi s'engage-t-on dans un mariage chrétien ?

Se marier à l'église est un acte d'engagement dans la liberté de chacun des conjoint, à construire le couple, pour aimer l'autre fidèlement dans la durée. Tout amour est fécond. L'engagement des époux les appelle à s'ouvrir à la fécondité qui viendra de leur amour, dont bien sûr à l'accueil d'enfants qui pourront être donnés au couple. Mais il y a d'autres fécondités possibles. Cet amour est pour toujours, il est appelé à être indissoluble.

Ainsi le couple en s'engageant à l'église pose un acte de foi posé par chaque conjoint envers l'autre et envers le couple. Il est pris devant Dieu, en présence de l'Église rassemblée pour en être témoin.

6. La fidélité dans le mariage, est-ce important ?

La fidélité est un élément essentiel, un « pilier » du mariage chrétien. Les époux se promettent pour toujours une relation exclusive. Ce chemin peut être difficile, peut même paraître une folie. Mais cette fidélité à la plus haute espérance des conjoints est peut-être ce qui aidera les conjoints à aller au bout de leur engagement dans le soutien moral et psychologique que chaque époux apporte à son conjoint, et à permettre à la relation de reflourir lorsqu'elle semble fanée à certains moments de la vie. Cette fidélité est pour les chrétiens à l'image de celle du Christ qui donne sa vie pour ceux qu'il aime. La fidélité à ce « pour toujours » est seule à la (dé)mesure de l'amour.

7. Le mariage est un sacrement. Qu'est-ce que cela signifie ?

Certaines paroles, certains gestes engagent bien plus loin que ce qui s'entend ou se voit. C'est le cas des sacrements.

Un sacrement, c'est un geste vécu dans une assemblée chrétienne, qui fait mémoire de la vie et de la personne de Jésus, cet homme en qui les chrétiens reconnaissent la pleine manifestation de Dieu. Jésus vivait complètement ce qu'il disait, il se vivait comme pleinement en communion avec son « Père », un Dieu de tendresse et de proximité qui se donne à nous. Après sa mort et sa résurrection, les chrétiens ont fait mémoire de gestes qu'il avait posés, comme donnant un sens particulièrement fort à la vie : ce sont les sacrements.

Dans la Bible, l'alliance de Dieu et son peuple est très souvent exprimée par l'image d'épousailles entre un homme et une femme. Les épousailles disent quelque chose de particulièrement profond de la relation entre Dieu et les hommes, lorsqu'elles se vivent dans un couple comme don de toute la personne d'un conjoint à l'autre. L'Église trouve ce geste si précieux et si particulier pour exprimer quelque chose de Dieu, qu'elle a fait des épousailles le sacrement du mariage.

8. Est-il vrai que ce sont les époux qui se 'donnent' ce sacrement ?

Le nouveau rituel du mariage de 2005 qui définit le cadre du mariage catholique, précise la place et le rôle de chacun.

On disait beaucoup que les époux étaient les ministres du mariage et qu'ils se donnaient le sacrement l'un à l'autre. Le rituel de 2005 n'individualise pas un « ministre » du sacrement. Bien que le consentement des époux soit essentiel pour qu'il y ait un mariage, la bénédiction nuptiale l'est tout autant, pour que ceux-ci soient consacrés par l'Esprit et envoyés en mission comme disciples du Christ, afin qu'ils progressent dans l'amour reçu comme don de Dieu auquel ils sont appelés.

On peut donc dire que les époux sont l'un pour l'autre « médiateurs », courroie de transmission de la grâce de Dieu : plutôt que de « se donner » le sacrement, ils le reçoivent et ils se reçoivent du don de l'Esprit.

9. Quel est alors le 'rôle' du célébrant ?

Le célébrant, prêtre ou diacre, « assiste » les époux, pas simplement parce qu'il est présent, mais parce qu'il s'engage au côté du couple avec la communauté chrétienne.

Ensemble, couple et célébrant sont engagés dans une aventure où chacun apporte sa part.

L'épiclèse de la bénédiction nuptiale renvoie le prêtre et le diacre à leur responsabilité pastorale au sein de la communauté, pour associer l'Église à l'amour trinitaire du Dieu de l'Alliance, du Christ Époux et de l'Esprit Source d'amour.

NB : Épiclèse : invocation du Saint-Esprit sur l'Eucharistie

10. Qu'a dit Jésus du mariage ?

Confronté à des juifs pieux (les pharisiens), Jésus s'est un jour prononcé sur la répudiation des femmes, autorisée dans certains cas par le judaïsme d'alors comme un pis-aller légalement possible (Mt 19,4-6).

Plutôt que de se placer sur un terrain juridique, Jésus leur propose une autre approche : « N'avez-vous pas lu que le Créateur, dès l'origine, les fit homme et femme, et qu'il a dit : « Ainsi donc, l'homme quittera son père et sa mère et les deux ne feront qu'une seule chair ? » Ainsi, ils ne seront plus deux, mais une seule chair. Et bien, ce que Dieu a uni, l'homme ne doit pas le séparer.»

Loin du permis ou du défendu, Jésus propose un autre horizon : à la source du cœur humain, à l'origine, il y a le projet de vivre jusqu'au bout l'unité de la relation conjugale, malgré les échecs, la pauvreté de l'autre et la mienne, malgré le péché toujours présent.

Saint Paul écrira aussi pour rencontrer les situations concrètes qu'on lui soumettait. Il rapprochera l'amour des époux de l'alliance conclue entre Dieu et son peuple, qui est pour toujours.

11. Que pense l'Église des couples hors mariage ?

Avant tout, l'Église veut être ouverte à toute personne. Elle est attentive à proposer à tous la relation à Jésus-Christ comme un chemin de bonheur particulièrement fécond lorsque cette relation est vivante. La question pour elle est donc de proposer ce chemin de vie de la manière la plus ajustée possible, pour les personnes et les couples, là où ils sont.

Si elle promeut le mariage pour toujours dans la liberté, avec l'ouverture à la fécondité que cela donne, ce n'est évidemment pas pour prendre pouvoir sur les personnes ni les juger si ceux-ci ne rencontrent pas cet appel. Chacun est libre d'entendre ou non cette proposition.

12. L'Église a-t-elle inventé le mariage ?

Non, l'Église n'a pas inventé le mariage : toutes les cultures et les religions croient que dans le couple se joue quelque chose de sacré.

Jésus invite à vivre comme lui la relation à l'absolu, à son Père, et cela change les rapports humains de ceux qu'il côtoie. Cette façon de vivre que chacun est

appelé à inventer à sa suite, il l'appelle « Royaume de Dieu ». La vie de couple est bien sûr particulièrement lieu d'invention de cet art de vivre. Bien sûr, cela ne se fait pas sans fragilité ni ruptures. Mais dans sa mort acceptée, Jésus montre le pardon offert à ceux qui refusent cette manière de vivre qu'il propose. Les chrétiens en Église vont être bouleversés par cette prise de conscience de Dieu qui se donne jusqu'au bout en Jésus. Le mariage sera vécu comme un de ces lieux sacramentel où les chrétiens font mémoire de l'engagement définitif de Dieu pour son peuple, du Christ pour son Église. Désormais le rapport homme/femme dira plus que lui-même, il dira l'amour de Dieu pour son peuple infidèle.

13. Que penser de la cohabitation avant le mariage ?

De plus en plus de couples cohabitent avant de se marier. L'Église ne porte pas de jugement sur les personnes ; ce qui lui pose question dans la cohabitation, c'est l'illusion que le don des corps est un acte peu engageant, alors que cela va profondément toucher les deux personnes qui le vivent. Le risque est de vivre ce don de soi sans réel discernement dans un choix libre alors que le choix du conjoint est si important pour chaque personne.

C'est pourquoi elle propose un temps d'approche l'un de l'autre avant de se mettre ensemble ; et elle propose que le choix de faire couple soit posé devant la communauté lors du mariage. Pour monter vers ce moment, il peut être bon de signifier aux autres cette recherche par le temps de fiançailles.

B/ Préparation au mariage

14. Comment savoir si le mariage est pour nous ?

La seule manière si vous n'êtes pas sûrs, c'est de venir en parler avec des personnes qui vous aideront à exprimer plus clairement votre projet de couple. Cela vaut la peine d'écouter d'autres couples qui se préparent eux aussi au mariage, et de vous donner du temps pour fonder le mieux possible votre décision.

15. L'Église peut-elle nous empêcher de nous marier ?

L'Église ne peut évidemment pas vous empêcher de se marier. Ce sont les époux qui se choisissent ! Mais, ceux-ci demandent à la communauté de l'Église de les marier, c'est-à-dire de reconnaître et de bénir un projet de couple porté librement par les conjoints qui s'engagent jusqu'au bout dans l'ouverture à la fécondité qui leur sera donnée. Il est donc du devoir de l'Église lorsque ces conditions ne sont clairement pas respectées, de le dire et dans ce cas de ne pas célébrer le mariage.

(voir question 24 et suivantes)

16. L'Église demande-t-elle un temps de fiançailles ?

L'Église ne demande rien de particulier quant aux fiançailles.

Elle croit qu'il est possible pour des conjoints de s'aimer jusqu'au bout et que leur union dure toute la vie. Mais cela n'est pas si facile. Il vaut donc la peine pour un homme et une femme qui souhaitent cheminer vers le mariage, de prendre un temps de discernement pour mieux se connaître et se rencontrer, sans aller trop vite. C'est le temps des fiançailles.

Ce moment est vécu traditionnellement comme celui qui précède le don des corps. Il peut permettre à un couple qui se forme d'apprendre à mieux se connaître, de déceler ce qui éventuellement peut être source de difficulté dans la relation. Ce temps d'apprentissage de l'autre est précieux et peut construire profondément l'amour du couple. L'attente de la communion charnelle à l'autre ancre le désir plus loin, et permet de monter avec plus de conscience vers ce moment du don des corps qui se vivra dans le mariage.

Certains n'attendent pas d'être mariés pour vivre ensemble. Sans les condamner, l'Église dit clairement que le don des corps est si important et si engageant qu'il vaut la peine de se préparer au mariage en respectant ce temps d'approche progressive des fiançailles.

17. Quelle importance ont les parents ? La famille ?

Chacun a une histoire différente, et des coutumes différentes.

Les relations avec les parents et la famille changent pour les conjoints lorsqu'ils deviennent un couple. Il s'agira maintenant de déterminer à deux comment vivre la vie quotidienne. Lorsque se poseront des questions comme « où aller en vacances ? » ou « chez qui irons-nous fêter Noël ? », les réponses ne pourront pas être automatiques. Chacun des époux devra trouver avec l'autre, ensemble, la juste réponse à apporter. Dans le quotidien aussi, des déplacements d'habitude devront se vivre. C'est qu'il faut partager : même maison, même lit, peut-être même compte en banque. Autant d'occasions de dialogue indispensables, ou de risques de conflit si les choix ne sont pas discutés.

18. Combien de temps, entre notre demande et la célébration, et pourquoi ce délai ?

Entre la première démarche et la célébration, il faut au moins compter six mois. Mais il est bon de prévenir le responsable de préparation au mariage de son Unité pastorale ou de sa paroisse le plus tôt possible. Ce temps permet une véritable préparation au mariage, et un mûrissement qui donne encore plus de poids au moment de la célébration du mariage.

19. Est-il obligatoire de suivre une 'formation' pour se marier ?

Oui. Il ne serait pas très cohérent de demander à l'Église de bénir votre union, si vous ne prenez pas à deux un moment de discernement pour vous dire que c'est bien cela que vous souhaitez faire.

Et puis, cela peut permettre à une personne ou un couple chargé de la préparation au mariage de vous interpellier avec délicatesse si quelque chose dans la relation paraissait vraiment désajusté.

Offrir de mettre au moins quelques mots sur un acte aussi important que son mariage, est un beau cadeau que l'Église peut vous offrir.

20. Comment se déroulent concrètement ces journées, ces parcours ?

Ces journées ou parcours se vivent à plusieurs couples. Plusieurs sont organisés sur l'année. Ce ne sont pas des « cours », plutôt un échange de pistes pratiques, d'expériences et d'éléments permettant d'éclairer ce qui se vit dans le mariage.

21. Quelles sont les premières démarches à accomplir ?

La première démarche lorsque vous souhaitez vous marier est d'aller rencontrer le prêtre, le diacre ou le laïc responsable de la préparation au mariage dans votre paroisse ou votre unité pastorale qui vous proposeront un cheminement possible.

Il est bon de faire cette démarche plusieurs mois à l'avance, au moins six mois, voire un an si possible. Ce temps permet une véritable préparation au mariage, et un mûrissement qui donne encore plus de poids au moment de la célébration du mariage.

22. Quels sont les lieux et les personnes pour nous préparer au mariage ?

Il y a plusieurs lieux qui peuvent vous préparer au mariage, en week-end, session ou journée. Vous pouvez en prendre connaissance sur www.vivreencoupleetenfamille.be.

C'est dans un dialogue avec le prêtre ou diacre qui célébrera que vous déterminerez le cheminement possible pour vous préparer. Vous pouvez avoir le goût de vous préparer plus que ce que celui-ci ne vous proposera. Il vous est loisible de chercher en complément d'autres moyens pour vous préparer le plus sérieusement possible au mariage, et nous sommes à votre disposition pour vous conseiller.

23. Qu'est-ce que le CPM ?

Le Centre de Préparation au Mariage (CPM) est un service d'Église en vue d'accompagner les futurs mariés vers la célébration religieuse du mariage et la constitution d'un couple et d'une famille selon l'Esprit de l'Évangile.

À Bruxelles, le CPM propose aux couples qui veulent se préparer au mariage une journée de formation. Cette journée est complémentaire d'un dialogue avec le prêtre (le diacre) et l'équipe préparant au mariage sur la paroisse ou l'unité pastorale. Les couples auront l'occasion d'y rencontrer d'autres couples qui veulent se marier, et de partager ensemble et en petits groupes l'expérience humaine et spirituelle de leur amour. La journée est menée par un couple chrétien et un prêtre ou un diacre qui vous accueillent et vous accompagnent. Des journées sont programmées tous les mois.

Site : <http://www.cpm-be.eu>.

C/ Le mariage en tant que tel

a) Conditions

24. Qui peut se marier à l'église ?

Le code de droit canonique reconnaît à chaque baptisé le droit de se marier avec une personne du sexe opposé, quelle que soit son origine ou son 'niveau de foi', le mariage étant assimilé à une forme de droit naturel déjà présent dans l'ordre de la Création. Au moins un des deux conjoints doit être catholique. Les conditions du mariage catholique rassemblent à la fois des impératifs civils et religieux, qui nécessitent une dispense ou représentent un motif d'empêchement. Citons parmi d'autres : la nécessité de respecter l'âge légal, de ne pas être consanguins, de ne pas avoir été sacramentellement marié auparavant sauf dans le cas du veuvage, l'interdiction de bigamie, le refus d'accueillir des enfants au sein du couple, etc... Le prêtre peut également faire preuve de réserve s'il entretient des doutes sur le bienfondé de l'union, en cas par exemple de violences ou de non-respect de la liberté de chaque conjoint. Il est également recommandé que les époux aient auparavant reçu le sacrement de confirmation, l'application de ce point particulier variant d'un pays à l'autre.

25. Devons-nous tous les deux être baptisés pour pouvoir nous marier à l'église ? Devons-nous être catholiques pratiquants pour pouvoir nous marier à l'église ?

Au moins un des deux conjoints doit être baptisé dans l'Église catholique, un mariage dans l'Église catholique n'étant pas possible pour deux conjoints non-baptisés. L'Église ne jugera ni de la pratique ni de votre engagement paroissial ! Si un des deux conjoints n'est pas baptisé, ou n'est pas croyant, le mariage reste possible, pour peu qu'il respecte la foi de son conjoint. Dans ce cas, le curé de la paroisse ou le célébrant de votre mariage demandera, selon le cas, ce que l'on appelle une 'dispense de disparité de culte' ou une autorisation de célébrer le mariage à son évêché.

26. Peut-on se marier à tout âge ?

Non. Pour le droit canon, l'âge minimum pour se marier à l'Église est de 14 ans pour les filles, 16 ans pour les garçons. L'Église respecte toutefois les obligations légales du pays dans lequel le mariage a lieu. S'il existe une très importante différence d'âge entre les époux, le prêtre ou le diacre célébrant peut éventuellement émettre une réserve.

27. Qu'est-ce que le dossier de mariage ?

Il s'agit d'un dossier rassemblant quelques informations de base sur l'identité des deux conjoints, ainsi que leurs extraits d'actes de baptême (au moins six mois avant la date de la célébration) et le certificat de leur union civile. Hors Belgique, le dossier comprend aussi souvent les extraits d'actes de naissance.

28. Dois-je trouver mon extrait d'acte de baptême par moi-même ?

Non ! Il appartient au prêtre ou au diacre qui vous accompagne vers le mariage de compléter ce dossier. Il demandera cet extrait à la paroisse dans laquelle vous avez été baptisé. Hors Belgique, cet extrait existe parfois en double à l'évêché.

29. Où trouver ou demander mon extrait d'acte de baptême ?

Le plus simple est que le prêtre ou diacre qui prépare votre dossier de mariage s'en charge. S'il ne le peut pas, vous pouvez adresser directement votre demande dans la paroisse où vous avez été baptisé. Le certificat sera alors envoyé, en papier ou par courriel, au prêtre (ou diacre) et/ou à vous. Attention, il n'existe pas en Belgique de centralisation des actes de baptême !

30. Je ne sais pas dans quelle paroisse j'ai été baptisé/e : comment faire ?

Vous pouvez prendre contact le plus tôt possible avec le prêtre ou diacre qui vous accompagne afin qu'il mène l'enquête, ou vous adresser aux secrétariats ou services de communication de votre diocèse. Munissez-vous de l'adresse du domicile de vos parents à l'époque, et si possible de celle du parrain et de la marraine (si vous avez leurs paroisses respectives, c'est encore mieux). À partir de là, la personne avec qui vous serez entré en contact se chargera de demander aux paroisses positivement suspectées de regarder dans leurs registres. Une écrasante majorité de ces recherches aboutissent, mais il peut arriver qu'on ne retrouve plus l'extrait (baptême à l'étranger, prêtre non catholique ou ami de la famille de passage, baptême à domicile, etc...). Ce n'est pas grave en soi, mais il vous faudra 'prouver' que celui-ci a bien eu lieu, ou que vous avez reçu d'autres sacrements (eucharistie, confirmation...), ce qui sous-entend que vous avez été baptisé.

b) Autour de la célébration

31. Peut-on se marier n'importe quel jour de la semaine ?

Oui, mais il y a beaucoup de liberté. Mais dans les faits ce sera souvent un samedi pour des questions de facilité.

32. Quand devons-nous contacter le prêtre ou le diacre qui célébrera notre mariage ?

Au plus vite. Il n'y a pas de délai minimal, mais le prêtre ou le diacre devra constituer le dossier de mariage, et vous rencontrer un minimum puisque vous demandez un mariage à l'église. L'idéal est de prendre contact un an à l'avance, ce qui vous permettra de vous préparer sereinement.

33. Pouvons-nous choisir le prêtre ou le diacre qui célébrera notre mariage ?

Peut-être connaissez-vous un prêtre ou un diacre à qui vous avez demandé de célébrer votre mariage, et qui n'est pas celui qui y célèbre habituellement. Il pourra célébrer et pour cela se mettra en contact avec le curé de la paroisse où le mariage sera célébré parce que vous y habitez ou qu'il y a un juste motif de célébrer là.

34. Comment trouver un prêtre ou un diacre pour célébrer notre mariage ?

Appelez le secrétariat de votre paroisse ou de votre unité pastorale, ou allez voir le site de celle-ci. Vous y serez renseignés.

35. Un ou une laïc/laïque (non-prêtre) peut-il/elle célébrer notre mariage ?

Normalement non, sauf en cas de nécessité. Ce cas exceptionnel requiert la délégation de l'évêque et l'approbation du Saint-Siège.

36. Pouvons-nous choisir l'église dans laquelle notre mariage aura lieu ?

Normalement non. Le mariage doit théoriquement avoir lieu dans la paroisse que vous fréquentez, ou dans celle de votre conjoint par exemple, avec l'autorisation des deux prêtres. Des 'accommodements raisonnables' sont toutefois possibles : paroisse d'un prêtre ami, paroisse de votre futur domicile, etc. Mais en aucun cas l'Église n'encourage le 'choix' d'une église en fonction de son esthétique.

37. Pouvons-nous choisir les textes qui y seront lus ?

Vous pouvez bien sûr choisir des textes significatifs qui disent votre amour. Ces textes pourront très adéquatement être lus pour ouvrir la célébration.

Le mariage chrétien est un sacrement (question 8). Les textes de la Bible, particulièrement l'évangile, sont centraux pour les chrétiens. Plusieurs de ces textes vous seront proposés au cours de votre préparation. Il vaut la peine de creuser l'un ou l'autre de ces textes et de chercher comment ils font sens pour vous.

38. Un mariage à l'extérieur, dans un jardin, une maison, une chapelle ou un lieu de culte non-catholique est-il possible ?

Non, sauf exception. Le mariage est célébré au cœur de la communauté et devant elle. L'Église n'encourage donc pas le fait qu'il devienne une célébration privée. En fait, en vertu du canon 1118 §2, seul l'ordinaire du lieu (l'évêque) peut permettre qu'un mariage soit célébré dans un endroit convenable autre qu'une église ou un oratoire. Ceci sauf s'il s'agit d'un mariage avec un non baptisé, auquel cas le prêtre ou le diacre peut le décider (c. 1118 §3).

39. Quelle différence existe-t-il entre une messe de mariage et une célébration sans 'messe' ?

L'eucharistie ne fait pas partie intégrante du sacrement de mariage, mais comme chrétiens, cela a beaucoup de sens, le mariage étant signe de l'alliance entre un homme et une femme, et l'eucharistie signe de l'alliance entre Dieu et l'humanité.

Mais un mariage a tout son sens en lui-même comme mariage chrétien sans que l'eucharistie y soit célébrée.

40. Peut-on se marier en présence de nos enfants ?

Bien entendu. Ils sont concernés au plus haut point par l'engagement que vous voulez prendre du mariage chrétien.

41. Est-il obligatoire pour l'épouse de porter du blanc ?

Non, c'est une coutume, mais ce n'est pas obligatoire.

42. Pourquoi les époux s'échangent-ils des anneaux ?

Dans la religion catholique, les alliances sont bénies lors de votre mariage, et symbolisent votre amour et votre engagement de fidélité. Les époux se les échangent en disant les mots suivants: «Je te remets cette alliance, signe de mon amour et de ma fidélité». Pour les catholiques, l'alliance a donc pour sym-

bole non seulement l'amour que vous porte votre époux, mais sa fidélité, qui est l'un des quatre piliers du mariage religieux catholique.

43. Combien de témoins faut-il rassembler ?

Pour être valide, le mariage doit rassembler « au moins deux témoins » (Canon 1105, par.2) Il n'est pas nécessaire qu'ils soient baptisés, ni majeurs, ni même qu'ils soient de religion catholique, leur rôle étant surtout humain.

44. Quels sont les grands temps de la célébration ?

Il y a plusieurs moments dans une célébration de mariage : le temps de l'accueil, de l'écoute de la Parole, de l'engagement des conjoints l'un envers l'autre, le temps de la prière (avec une eucharistie ou non) et le temps de l'envoi.

Ces moments sont détaillés dans le livre « Si nous préparons notre mariage » édité par le CPM (renseignements : www.cpm-eu.be)

c) Autres chrétiens, autres religions

45. Que 'vaut' un mariage non-catholique aux yeux des catholiques ?

L'Église reconnaît comme valide un mariage civil entre non-baptisés, tout comme elle reconnaît la validité d'un mariage entre chrétiens d'autres confessions. En fait, même si cela peut sembler bizarre, tout mariage valide entre baptisés est considéré par l'Église comme sacrement (canon 1055 §2 : C'est pourquoi, entre baptisés, il ne peut exister de contrat matrimonial valide qui ne soit, par le fait même, un sacrement). Seul le mariage valide entre non baptisés (ou avec un conjoint non baptisé) n'est pas sacramentel.

Dans chaque cas, le canon 1060 rappelle que : « Le mariage jouit de la faveur du droit; c'est pourquoi, en cas de doute, il faut tenir le mariage pour valide, jusqu'à preuve du contraire ».

46. Je me suis marié/e au sein d'une église de la Réforme. Ai-je encore 'droit' aux sacrements (catholiques)?

Oui, si votre baptême a eu lieu dans la foi catholique. Sauf si vous avez publiquement renié votre foi, rien ne s'oppose à ce que vous receviez par exemple le sacrement de réconciliation ou celui des malades. De la même manière, vous pourrez demander le baptême catholique pour vos enfants, et bénéficier de funérailles catholiques.

47. Puis-je recevoir le baptême et me marier lors d'une même célébration ?

Normalement non. Traditionnellement, l'Église demande en effet à ce que six mois se soient écoulés entre le baptême et la célébration de mariage. Dans des cas exceptionnels, le prêtre ou le diacre qui vous accompagne peut néanmoins le permettre, sous réserve de l'acceptation de son évêque.

48. Que faire si un des deux conjoints est chrétien, mais non-catholique ?

Que faire si mon conjoint est issu d'une autre religion ?

Il importe ici de faire un choix important, ensemble. Soit la célébration pourra être organisée dans une église, avec l'accord de l'ordinaire du lieu, pour peu que vous ayez été baptisé dans la foi catholique et que votre conjoint s'engage à respecter vos convictions et leur exercice : il s'agira là, aux yeux de l'Église, d'un mariage valide. Soit vous décidez d'organiser le mariage dans l'Église ou dans la tradition de votre conjoint, avec l'accord de l'ordinaire du lieu (l'évêque) en présence d'un prêtre par exemple. Dans tous les cas, l'échange de consentements et l'appel de la bénédiction de Dieu sur le couple ne peut avoir lieu deux fois.

49. Que faire si un des deux conjoints se revendique de l'athéisme ou de la libre-pensée ?

Il s'agit de la même raison que précédemment : il vous faudra choisir entre une célébration religieuse qui prenne en compte les convictions de votre conjoint, une célébration laïque qui reste ouverte à vos convictions catholiques, ou une cérémonie uniquement civile. Dans les deux derniers cas, le mariage n'est pas reconnu par l'Église, sauf dispense de la forme canonique.

50. Ma future épouse vient d'une église de la Réforme, je suis catholique : où célébrer le mariage ?

Il est possible de choisir une église catholique ou protestante. D'après le droit canon, le lieu du mariage et le rite suivi ne sont pas nécessairement liés. Cependant, le plus souvent, si le mariage a lieu dans une église catholique, le mariage se fera selon le rite catholique et inversement. Que la célébration se passe à l'Église catholique (selon le rite catholique) ou à l'Église protestante (selon le rite protestant), le pasteur et le prêtre ou diacre collaborent dans la préparation et la célébration autant qu'il leur est possible et dans le respect des convictions de chacun.

51. Qui doit 'céder' ?

Personne ne devrait à avoir à céder dans ce type de débat, mais il vous faudra tout de même faire un compromis. Soit le mariage aura lieu à l'église, présidé par un prêtre ou un diacre, mais par exemple accompagné d'un pasteur, soit il aura lieu au temple, dans lequel le pasteur pourra généralement accepter la participation d'un prêtre ou d'un diacre.

52. Un imam, un rabbin ou un ministre du culte non-chrétien peut-il concélébrer notre union ?

Oui, mais sous conditions. Le rituel catholique permet que des ministres de cultes non catholiques soient présents au mariage, mais il revient au prêtre ou au diacre catholique de demander et de recevoir l'échange des consentements (sauf dispense accordée par l'autorité diocésaine)

d) Autres questions

53. Combien coûte un mariage à l'église ?

Cela peut varier d'un diocèse à l'autre. À Bruxelles, un mariage revient à 250 euros.

54. Je suis divorcé/e, ne me suis jamais marié/e à l'église, et souhaiterais me remarier. Une célébration religieuse est-elle possible ?

Les cas que recouvre cette situation peuvent amener des réponses différentes et cela peut être très compliqué...

Nous vous invitons à exposer votre situation au prêtre ou au diacre avec qui vous préparez votre mariage.

55. Je me suis marié/e à l'église, suis divorcé/e, et vais me remarier. Une célébration religieuse est-elle possible ?

Un nouveau mariage à l'église n'est pas possible, puisque le mariage est indissoluble. Il y a toutefois des cas où un nouveau projet de couple a tout son sens. Par exemple après l'échec d'un premier mariage, le cas du conjoint délaissé qui ne peut élever seul ses enfants.

Sans entrer dans l'ambiguïté de célébrer un nouveau mariage, il est possible de prendre un temps de prière pour accompagner les nouveaux époux.

56. Je suis gay/lesbienne, et souhaiterais pouvoir me marier à l'église. Est-ce possible ?

Non, l'Église dit que la différence et la complémentarité des sexes est un élément constitutif du sacrement du mariage chrétien. Il est possible de prier pour ce couple, mais célébrer le sacrement entre deux personnes de même sexe est dans ce sens impossible.

57. Qu'est-ce que la nullité de mariage ?

La nullité du mariage n'est pas une annulation d'un mariage, mais la constatation par l'Église que ce qui avait l'apparence d'un mariage sacramental n'en était pas vraiment un parce qu'il était affecté de défauts très graves. Il manquait donc un élément fondamental du mariage chrétien au départ. Prononcer une nullité de mariage est évidemment une décision très lourde. C'est le tribunal ecclésiastique du diocèse qui peut la prononcer.

58. Où trouver des informations sur le mariage protestant, orthodoxe, israélite ou musulman ?

Mariage protestant

<http://www.protestants.org/index.php?id=31091>

Mariage orthodoxe

<http://92.catholique.fr/faq/faq.htm>

Mariage juif

<http://www.viejuive.com/synagogue/vie/mariage.htm>

Mariage musulman

<http://www.cortege.com/GUIDE/mariagereligieux.htm>

Pour le mariage avec un musulman, vous pouvez appeler le centre El Kalima. www.elkalima.be.

D/ Après le mariage

59. Comment 'entretenir' son couple dans la durée ?

Il n'y a pas de technique ou de recette miracle pour 'entretenir' son couple et croître dans l'amour. De petites choses peuvent beaucoup aider un couple, comme de fixer dans son agenda une rencontre mensuelle à deux, pour parler de leur relation. Cette conversation n'est pas si facile : parler de soi simplement à l'autre qui fait l'effort d'écouter sans interrompre n'est pas si simple. Il vaut mieux respecter certaines règles dans la prise de parole pour que le dialogue soit fécond : parler en JE, se savoir différent de l'autre et accepté comme tel, savoir qu'un conflit permet de grandir chacun et en couple s'il est bien géré, respecter le temps de parole de chacun lorsqu'il partage ce qu'il vit sans l'interrompre, etc... Il vaut la peine d'ailleurs de suivre une formation pour mieux dialoguer en couple, et cela se trouve assez facilement. Notre regard a souvent trop tendance à voir le négatif en nous-mêmes ou en l'autre. Tout en étant lucide, il est important de cultiver la bienveillance, de rendre grâce pour le don qu'est le conjoint, et de se redire ce qui nous touche, nous séduit et nous émerveille dans la personnalité de notre conjoint.

Un bon moyen peut être de rejoindre un groupe ou une communauté chrétienne, rassemblant d'autres couples, qui peuvent aider le couple et le soutenir par l'échange d'expérience qui s'y vit.

60. Comment poursuivre une vie de foi, si elle n'est pas partagée ?

C'est la qualité de la relation au quotidien qui permettra au couple d'aller plus loin. Partager une même foi peut être un puissant moteur pour le couple, qui peuvent continuer à chercher ensemble tout au long de leur vie de couple comment cette foi les anime et les construit.

Lorsqu'une même foi n'est pas explicitement partagée, il s'impose qu'un respect suffisant de l'autre dans ses convictions les plus profondes puisse se vivre au sein du couple. Comment se côtoyer chaque jour si le respect des convictions profondes qui fondent la vie n'est pas présent. C'est l'occasion d'un vrai dialogue, qui se vit souvent comme nécessité dans les couples multiculturels.

61. Comme mariés, devons-nous obligatoirement 'faire des enfants' ?

On se marie devant Dieu avec la foi qu'il bénira le couple, et le rendra fécond ! Il y a diverses manières d'être fécond. Pour un couple, cette fécondité peut passer bien sûr par l'accueil des enfants qui naîtront de leur union sexuelle, mais bien d'autres fécondités se vivent dans un couple.

62. S'engager à tout, est-ce tout pardonner ?

S'engager à tout, c'est tout donner pour entrer dans une alliance avec l'autre. Mais parfois la confiance est trahie. Le pardon est alors un chemin possible, un choix qui n'est jamais automatique ni obligatoire. Pardonnez ce n'est pas oublier. Au contraire, le pardon peut se définir comme l'acte par lequel la personne agressée propose la reprise de la relation et son renouvellement à la personne qui l'a agressée et qui le demande. Pardonner, c'est donc choisir malgré la blessure de vouloir aller au-delà du ressentiment que peut causer l'acte blessant.

Pardonnez complètement est le fruit de tout un cheminement. L'autre qui m'a blessé reconnaît-il ou non son offense ? Parfois on peut blesser l'autre sans en être conscient. Parfois aussi l'autre ne veut pas demander pardon. Il y a des tas de situations, et le pardon est quelque chose de complexe. Lorsque j'ai été très blessé par un autre, ou que j'ai moi-même pris conscience d'avoir blessé l'autre, il faut donc faire un arrêt, prendre un temps de réflexion et de discernement, pour peut-être choisir de me rouvrir à l'autre en voulant pardonner. La relation peut reprendre, et peut guérir, parfois complètement, grâce au pardon.

La vraie question n'est donc peut-être pas « Puis-je tout pardonner ? », mais « Puis-je rester dans une relation avec telle personne qui m'a blessée ou que j'ai blessée ? », et « Que suis-je amené à vivre avec cette personne ? ». On vit parfois des situations relationnelles trop dures. Il vaut la peine de s'ouvrir à quelqu'un de confiance, si possible bien formée à l'accompagnement spirituel.

63. Que pense l'Église du divorce ?

L'Église croit à la vie, et parfois un chemin peut s'ouvrir au-delà de ce qui semble à première vue possible. Mais elle n'oblige personne à rester en couple lorsque la relation devient à ce point crispée que tout projet de couple est devenu impossible. Il vaut bien sûr la peine de se faire aider lorsque se vivent de gros problèmes relationnels. Parfois ceux-ci peuvent être traversés et cela peut même approfondir la relation. Parfois il n'est d'autre solution que de se séparer, pour se protéger ou pour protéger ses enfants... Les personnes divorcées sont bienvenues à communier, et cela peut leur donner des forces supplémentaires pour continuer leur route.

Ce qui pose plus question à l'Église catholique aujourd'hui, et qui entraîne de profondes réflexions et débats, c'est l'accueil à la communion eucharistique des personnes divorcées qui se remarient, puisque le mariage est signe et sacrement de la fidélité de Dieu pour toujours, tout comme l'eucharistie offerte dit l'amour de Dieu toujours proposé. Il y aurait contradiction à communier sans vivre ce « pour toujours » dans le mariage, et l'option qui prévaut actuellement est de proposer aux

personnes divorcées remariées de s'abstenir de la communion eucharistique, dans la confiance en l'amour de Dieu qui se donne au-delà même de ce sacrement. L'Église est consciente que cette situation pose problème aujourd'hui et cherche comment rejoindre les personnes vivant souvent douloureusement ce refus.

64. Comment creuser mes questions ?

La vie conjugale est souvent pleine d'embûches ! Pour aider des jeunes à prendre une décision ou pour aider des couples déjà formés à surmonter les difficultés, il existe un grand nombre de sites intéressants, ou de groupes dont la plupart ont un site internet.

Plusieurs brochures aident à préparer directement votre mariage. Par exemple le livre « Si nous préparions notre mariage ? » du CPM.

Bien sûr, vous pouvez rencontrer des personnes qui peuvent vous aider, en particulier un prêtre ou un diacre de votre paroisse.

Notre service peut également vous orienter en cas de besoin. Service aux couples et aux familles à Bruxelles : 02/5332944 ou pcf@catho-bruxelles.be

Parmi d'autres sites:

<http://www.viesavie.com> Premier site portail chrétien à destination des couples et des familles conçu par plusieurs mouvements catholiques.

<http://www.preparation-mariage.info> Le site en France des CPM, Centre de préparation au mariage.

En Belgique : <http://www.cpm-be.eu>

<http://www.eglise.catholique.fr/accueil.html> le site officiel de l'Église catholique en France

<http://92.catholique.fr/faq/faq.htm> le « cybercuré » P. Raymond d'Izarny, prêtre français sulpicien en retraite, anime depuis dix ans un site de vulgarisation sur la foi chrétienne sous l'autorité pastorale du «Service diocésain de la communication». Son site attire chaque année un million d'internautes

Consultez le Code de Droit canonique

Titre VII – Le Mariage

Canons 1055 à 1165

sur <http://www.catho-bruxelles.be/IMG/pdf/canon.pdf>

Vicariat de Bruxelles

14, rue de la Linière, 1060 Bruxelles - 2013

Pour aller plus loin

Pastorale des Couples et Familles (PCF)

02/533.29.44 - pcf@catho-bruxelles.be

Service de Communication

02/533.29.06 - commu@catho-bruxelles.be

Centre de Préparation au Mariage (CPM)

02/533.29.44 - secretariat@cpm-be.eu



Si nous préparions notre mariage ?

Le 'livre bleu' du CPM est un outil de plus de cent pages pour vous aider à bâtir votre célébration, votre fête, pour vous aider à trouver les mots qui diront ce que vous avez dans le cœur ! Ce guide vous donne des pistes de réflexion, des idées de chants, des suggestions de textes, et bien d'autres ressources ! Afin que votre mariage soit à votre image, et s'insère dans la communauté chrétienne.

Renseignements à la PCF ou au CPM.



Livret personnel de vie chrétienne

Un outil qui ne vient pas remplacer les actes officiels conservés en paroisse, mais bien soutenir le parcours de la personne baptisée par quelques jalons (baptême, confirmation, eucharistie) datés et signés par les participants. Devant la multiplicité des situations familiales, il permet de garder trace du chemin individuel parcouru. Il permet aussi d'éviter des recherches (parfois difficiles), nécessaires par exemple en cas de mariage à l'église.

Renseignements à la PCF, coordonnées ci-contre

Pour toutes vos questions sur les mariages islamo-catholiques :

Centre El Kalima

rue du Midi 69, 1000 Bruxelles

02/511.82.17 - elkalima@hotmail.fr